



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 novembre 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

**Était absent :** M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E**

**Délibération n°3**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Commune de TARTAS – Modifications au Tableau des Effectifs – Création de deux postes d'adjoint territorial d'animation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à temps complet**

**Création de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Dans le cadre de son fonctionnement le service EASA a notamment en charge les activités sur le groupe scolaire, temps scolaire et périscolaire, l'espace ADOS, et l'ALSH.

Au regard de l'augmentation de fréquentation pour les activités périscolaires (*le mercredi et les temps en dehors du temps scolaire*), mais aussi les activités ALSH aux vacances, la montée en puissance de l'espace ADOS, temps de bibliothèque, et CMEJ, il est proposé de créer deux postes à temps complet, d'Adjoint Territorial d'Animation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il est précisé qu'il sera versé le régime indemnitaire correspondant à ces deux postes.

Aussi, au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- De créer deux postes d'adjoint territorial d'animation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à temps complet
- De leur verser le régime indemnitaire correspondant
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**CREE** deux postes d'adjoint territorial d'animation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à temps complet.

**VERSE** le régime indemnitaire correspondant.

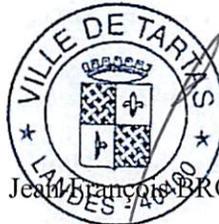
**AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités de recrutement.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Il est précisé qu'il sera versé le régime indemnitaire correspondant à ces deux postes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
  
Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,  
  
Jean-Jacques BROQUÈRES